

NOTES COMPLEMENTAIRES SUR LES DEFINITIONS

Ecosystème / sens général

Etymologie Eco > Écos / *oïkos* : signifie « maison »

Système > Du latin *systema*, emprunté au grec ancien *σύστημα*, *systema* « combinaison, assemblage, système ». Ensemble d'éléments, de concepts reliés, organisés en une structure.

- (Par analogie) Organisation politique ou sociale.
- (Par extension) Principe d'organisation sociale ou de vie.
- (Anatomie) (Biologie) (Médecine) Réseau d'organes.

Larousse : *Système formé par un environnement (biotope) et par l'ensemble des espèces (biocénose) qui y vivent, s'y nourrissent et s'y reproduisent.*

Planète Sciences : Qu'est-ce qu'un écosystème ?

Historiquement, la notion d'écosystème est née au XXe siècle du concept de biocénose : populations qui vivent ensemble (les populations sont liées entre elles) ; puis de la notion de succession écologique (les populations sont liées aux milieux). En Biologie, Un écosystème est un ensemble dynamique d'organismes vivants (plantes, animaux et micro-organismes) qui interagissent entre eux et avec le milieu (sol, climat, eau, lumière) dans lequel ils vivent. Les éléments de cet ensemble (communauté d'êtres vivants et le milieu dans lequel ils vivent) sont en interaction constante. » Les dimensions des écosystèmes peuvent varier considérablement; ils peuvent être très petits, comme une mare ou un arbre mort, ou être gigantesques, comme la Terre.

Source CNRS

« Un écosystème est un ensemble vivant formé par un groupement de différentes espèces en interrelations (nutrition, reproduction, prédation...), entre elles et avec leur environnement (minéraux, air, eau), sur une échelle spatiale/temporelle donnée. L'écosystème regroupe des conditions particulières et permet le maintien de la vie. Et réciproquement, cette vie constitue et maintient l'écosystème. Par leurs interactions entre elles et avec l'environnement, les espèces modèlent l'écosystème qui de ce fait évolue dans le temps. Il ne s'agit donc pas d'un élément figé, mais d'un système issu de la coévolution entre les différents êtres vivants et leurs habitats. De plus, il est très difficile de délimiter un écosystème – et on le fait souvent de manière arbitraire – car il ne possède pas toujours de frontières physiques. A partir de cette définition, il devient possible de déterminer une quantité infinie d'écosystèmes. »

Wikipédia

En écologie, un écosystème est l'ensemble formé par une association ou communauté d'êtres vivants (ou biocénose) et son environnement (le biotope) biologique, géologique, édaphique, hydrologique, climatique, etc. Les éléments constituant un écosystème développent un réseau d'échange d'énergie et de matière permettant le maintien et le développement de la vie. Le terme fut forgé par Arthur George Tansley en 1935 pour désigner l'unité de base de la nature. Unité dans laquelle les plantes, les animaux et l'habitat interagissent au sein du biotope. Dans l'écosystème, le rôle du sol est de fournir une diversité d'habitats, d'agir comme accumulateur, transformateur et milieu de transfert pour l'eau et les autres produits apportés.

On peut parler d'écosystème naturel, naturellement équilibré lorsqu'à chaque niveau, la biomasse est stabilisée grâce aux interactions avec les autres niveaux.

En 2004, les auteurs du **rapport commandité par l'ONU et intitulé l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire**, définissent un écosystème comme un « complexe dynamique composé de plantes, d'animaux, de micro-organismes et de la nature morte environnante agissant en interaction en tant qu'unité fonctionnelle »

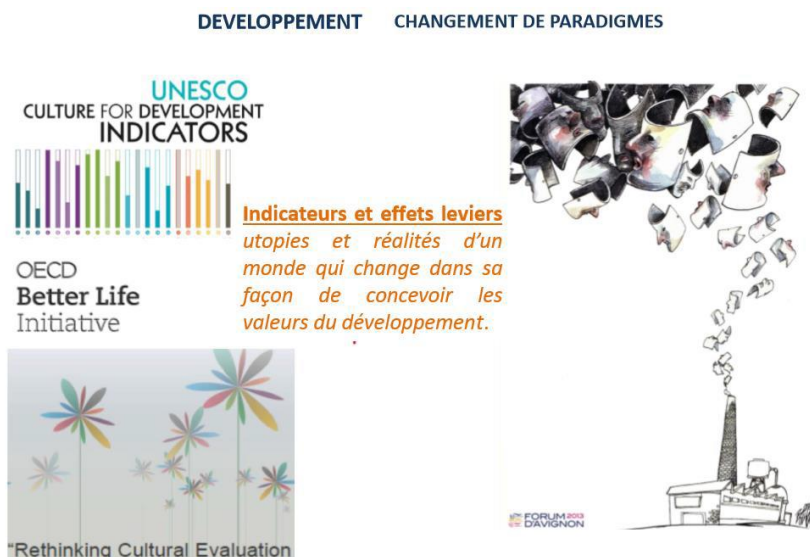
En économie, l'écosystème signifie un ensemble d'entités : organisation, entreprises d'un secteur ou une filière donnée et leurs parties prenantes (client, employés, fournisseurs, sous-traitants, pouvoirs publics), qui ont en commun un projet de développement inscrit dans un temps donné, moyennant des engagements prédéfinis de chaque partie prenante les uns vis-à-vis des autres pour la réalisation du projet.

À la différence de ce qui caractérise un cluster, le point commun entre les entités et entreprises qui constituent l'écosystème, est la contribution à la création de la valeur ajoutée des autres entreprises, selon un "contrat d'engagement et de réciprocités sur une longue durée" généralement initié et soutenu par les pouvoirs publics.

UICN / Union Internationale pour la Conservation de la Nature

En 2012, l'UICN a annoncé vouloir créer une « liste rouge » des écosystèmes vulnérables, menacés ou en danger critique dans le monde. C'est une initiative testée et portée par un biologiste vénézuélien (Jon Paul Rodriguez) qui a publié en 2011 une liste argumentée de critères d'évaluation environnementale de la santé des écosystèmes et de hiérarchisation des menaces pour ceux-ci.

Développement : quel sens, quelle(s) définitions, quelle approche ?



...Une remise en cause des modèles de développement vis-à-vis de la « durabilité »....

- La balise du « Progrès » : entre rêve, illusions, mythes et réalités

De la notion du progrès issu de la terminologie des Lumières fin XVIIe jusqu'à la notion de 'modernité' qui engagent d'autres textures dynamiques au sein des sociétés européennes au cours du XIXe siècle, plusieurs changements de perspectives ont été historiquement à l'oeuvre, dans la façon de considérer la notion de développement.

Au XXe siècle, en héritages de l'ère industrielle, les logiques de concurrence et de compétitivité innoveront nombre de projets territoriaux d'Europe, jusqu'aux années 90. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, impulsé par le contexte d'une mondialisation du marché, le paradigme de la croissance économique et de la rentabilité (souvent réduite ou 'appauvrie' néanmoins à la seule idée de plus-value 'financière', puis scrupuleusement augmentée des logiques spéculatives) a modelé de nombreux systèmes d'organisations et influence encore largement le commerce des interactions.

Ce facteur de « croissance » tel que proposé, pourrait être perçu comme modèle dominant aujourd'hui dans nos pratiques d'activités et nos schémas d'orientations.

Cependant, depuis les années 70, autant les limites que les conséquences graves générées par ce modèle de développement (crise industrielle, pollution, pauvreté, raréfaction des ressources, conscience climatologique, etc...) pousse à la nécessité saillante d'envisager d'autres alternatives possibles. « *Le temps du monde fini commence* » écrivait Paul Valéry en 1931. Poursuivant cette intuition, le journaliste et écrivain français Patrice Van Eersel affirmait par exemple en 2011 ; « *nous savons désormais notre monde fini¹ : nous risquons de pouvoir bientôt vérifier 'in vivo' la formule de Paul Valéry sur la mortalité des civilisations (...). Notre Monde avec effroi se découvre mortel. (...) Boulimique et court-termiste, inapte à intégrer ses dégâts collatéraux sur l'environnement, le marché libéral ne prends toujours pas en compte ces finitudes* ».

La question du développement mais également la conception du « Progrès » auraient-ils muté aujourd'hui ? D'une certaine façon – cette notion ne peut être réduite à la seule adjektivisation de la croissance financière tirée d'une exploitation ou spéculation irraisonnée des ressources du vivant (qu'elles soient humaines, environnementales ou sociales).

Dès les années 70, ont été initiés les premiers élans de conscience pour reconsidérer les enjeux de développement à la lumière de « ces finitudes ». Sous l'égide de l'ONU, l'organisation des sommets de la Terre permettent dans un premier temps des rencontres décennales entre dirigeants mondiaux et acteurs locaux pour stimuler les réflexions et changement de pratiques au niveau mondial:

- 1972, "Déclaration de Stockholm" (Suède) suite à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement. Ce premier sommet de la terre a notamment donné naissance au Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE).
- 1982, 2^e sommet de la Terre à Nairobi (Kenya).
- 1983, l'Organisation des Nations unies met en place la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, composée de 22 pays : rapport Brundtland intitulé Notre avenir à tous, publié en 1987.
- Juin 1992, Rio de Janeiro (Brésil), Sommet "planète Terre": concept de Charte de la Terre et lancement de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) dont les pays signataires se rencontrent annuellement depuis 1995.
- (1997 : protocole de Kyoto : accord international visant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et qui vient s'ajouter à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques dont les pays participants se rencontrent une fois par an depuis 1995.)
- 2000, Sommet du Millénaire pour définir les objectifs de développement du XXI^e siècle
- 2002, Johannesburg (Afrique du Sud)
- juin 2012, "Rio + 20"

Ces initiatives ont progressivement permis de reconsidérer les rapports entre richesses et pauvretés, notamment à partir des questions de durabilité et de soutenabilité des modèles de développement au niveau humain, économique et social. Soit : **comment vivre dignement avec 'notre' planète dans le respect de ses ressources.....** Mais qu'en est-il de l'approche culturelle dans ce cadre ?

¹ Patrice Van Eersel, "Vivons-nous une nouvelle Renaissance ?" in *CLES* n°71, juin-juillet 2011, p.53

Impacts sur, et avancées de, la dimension culturelle....

Le rôle et la place de la dimension culturelle, plutôt périphérique au début de ces dynamiques visant à repenser des modèles 'viable' de développement, se trouvent aujourd'hui au coeur des enjeux. Plusieurs étapes de redéfinition et de lisibilité ont dû être menées dans les dernières décennies pour parvenir à une meilleure compréhension, et lisibilité, du domaine culturel comme dimension fondatrice du développement.

Jusqu'à la fin des années 70, les instances internationales telles que l'UNESCO portaient en effet leur attention surtout sur la protection des « minorités culturelles », considérant la « majorité culturelle » comme relative de « cultures nationales ». La notion de durabilité n'était donc pas au centre des questionnements. En outre, une certaine cécité entourait les exclusions de fait, des personnes en situation de pauvreté vis-à-vis de la vie culturelle.

En 1982, la déclaration de Mexico sur les politiques culturelles (issue de la Conférence mondiale sur les politiques culturelles, de Mexico City) est un premier jalon d'avancement. D'abord, cette déclaration appuie une définition de l'enjeu culturel dans un sens élargi (c'est-à-dire non réduit à la seule sphère des « beaux-arts »). Ensuite elle renforce la reconnaissance du « culturel » comme un élément inconditionnel des politiques de développements et a fortiori de développement humain.

C'est en 2001, la déclaration universelle sur la diversité culturelle de l'UNESCO, poursuivie en 2003 par la Convention sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel que se marque un renversement de perspective dans la reconnaissance de la dimension culturelle au sein des enjeux de développement. Cette « diversité culturelle » auparavant considérée comme un obstacle (au progrès, au marché ...) y est reconnue « patrimoine commun de l'humanité ». En tant que telle, il s'agit d'une ressource inconditionnelle du développement ! Ce tournant impacte notamment nombre d'aspects au niveau macropolitique.

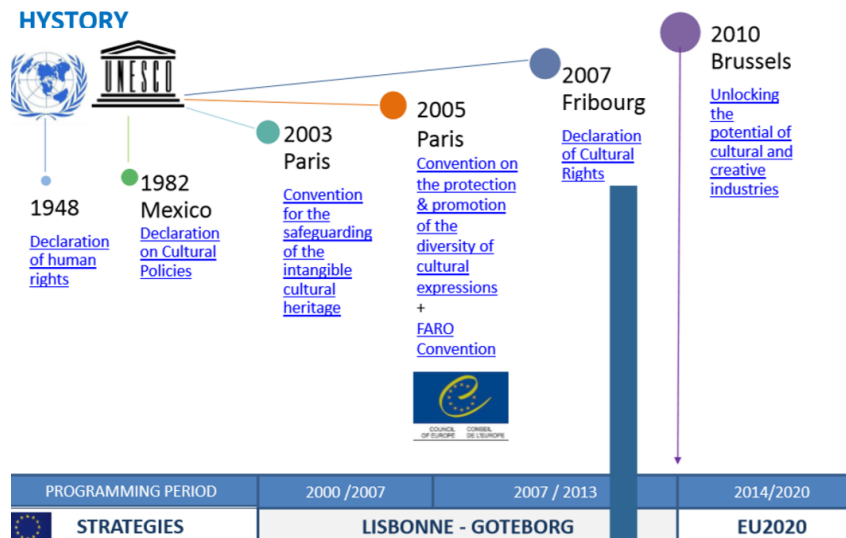
"Ce sont bien nos cultures qui influencent nos valeurs, et notre vision de la richesse, notre approche de la question sociale ou de l'économie, du rapport à la nature et de la gouvernance. Ce sont encore elles qui sous-tendent les différentes formes que peuvent prendre notre créativité, notre capacité ou non à lâcher prise pour inventer un avenir collectif pacifié" **Hélène Combe.**

.....Les droits de l'homme, bases culturelles du développement ?

La notion de « Culture » : quelle(s) définition(s)

Plusieurs référentiels de définitions pour le terme culture existent :

Notamment les référentiels de l'UNESCO > convention sur la diversité culturelle ou déclaration de Mexico (1982) par la CGLU....



Mais la définition la plus récente pour le contexte français, en lien au référentiel international de l'UNESCO et dans le contexte de la Loi Notre, est celle du terme culture entendue par l'approche ABDH (basée sur les droits de l'homme) telle que proposée dans la déclaration de Fribourg de 2007 sur les droits culturels (<http://droitsculturels.org/ressources/2012/06/20/la-declaration-de-fribourg/>) :

Déclaration de Fribourg – Article 2 – Définitions:

- le terme «culture» recouvre **les valeurs**, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions **et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement** ;
- l'expression «identité culturelle» est comprise comme **l'ensemble des références culturelles par lequel une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue**, communique et **entend être reconnue** dans sa dignité;
- par «communauté culturelle», on entend un groupe de personnes qui **partagent des références constitutives d'une identité culturelle commune**, qu'elles entendent préserver et développer

Ces droits culturels sont interdépendants, et indivisibles de tous les droits de l'homme.⁴

Ils s'organisent en 3 « pôles » qui se complètent :

- *Identité* : les droits et libertés de choisir et de vivre son identité
- *Communication* : les droits à l'éducation tout au long de la vie, à l'information respectueuse des diversités culturelles, et au patrimoine.
- *Création* : toutes les libertés de la création

Pour une analyse de la Déclaration de Fribourg selon ces trois pôles, voir le dossier « débat » qui lui est consacré dans la Revue *Droits fondamentaux* (en ligne), 2007 - 2008 : www.droits-fondamentaux.org, avec également les contributions d'Emmanuel Decaux et de Mylène Bidault.